

Colloque du Forum des droits sur l'internet "Réponses aux défis du P2P"

Sénat, 28 septembre 2004

Table ronde n°4 : Les offres de distribution légales

EXPERIENCE DE P2P LEGAL POUR LA CYBERFETE

Xavier Filliol, Co-Président de la Commission Musicale du Groupement des éditeurs de services en ligne (GESTE)

Cette année, il nous a semblé important de dépasser le simple débat juridique sur le P2P pour comprendre l'intérêt économique que peuvent présenter ces nouvelles technologies aux éditeurs en ligne. A ce jour, deux utilisations commerciales sont en cours de déploiement : le Peercasting et la Superdistribution.

Aussi, la Cyberfête se devait d'aborder cette problématique, en avant-première : l'idée était de proposer un système d'échange (Salon d'échange) respectant un cahier des charges strict (sécurisation des échanges, traçabilité des contenus, répartition de bande passante...) à travers une interface simple, ergonomique et robuste qui valorise la pratique amateur et le patrimoine dans son accessibilité et sa diversité musicale : chaque membre du Salon d'échange doit s'enregistrer (identifiant/mot de passe envoyé par email) pour accéder au catalogue de contenu (musique, films, images...), après téléchargement et installation du logiciel Utopeer.

Chaque membre du salon peut également mettre à disposition tout type de contenus dont il détient les droits, dans le strict respect de la Propriété Littéraire et Artistique.

L'injection de contenu dans le réseau est strictement contrôlé : l'artiste titulaire des droits phonographique/cinématographique (pratique amateur, auto-produits...) doit soumettre son œuvre au comité de gestion des contenus de la Cyberfête. Celui-ci sera tatoué, haché et introduit dans le réseau privé avec un traitement éditorial sur le portail www.cyberfete.net. Ce tatouage permet également de retirer un contenu du réseau, selon de choix de la licence d'exploitation donné par l'artiste.

Un outil de *reporting* est également prévu afin de tracer les échanges titre par titre.

En partenariat avec L8R Media, le Salon d'échange / Utopeer a trouvé sa place parmi un ensemble de rubriques à la fois ludiques, pédagogiques et participatives, proposées sur le portail sur www.cyberfete.net, dont le principe est de placer l'internaute en situation de responsabilité, afin de mieux faire comprendre les enjeux du secteur culturel sur internet :

- Des chats avec des artistes et des personnalités des industries culturelles et des nouveaux médias (B. Miyet, P. Devedjian, R. Donnedieu de Vabres, JP Nataf, La Blanche).
- Une interface permettant la diffusion de Concerts/mix en ligne d'artistes internautes.
- Une Blog Party / spécial Fête de la Musique.
- Des jeux en ligne.

- Un FAQ sur la Propriété Littéraire et Artistique dans le domaine de la Musique (en partenariat avec PromusicFrance), l'Image et la Presse en ligne.
- Une sélection internationale de créations digitales et de sites étonnants à découvrir...

Depuis 2000, le GESTE organise la CYBERFETE, opération d'intérêt général, soutenue par les industries culturelles, les pouvoirs publics et les principaux acteurs de l'internet en France, pour promouvoir un internet libre et responsable.

Ses objectifs sont de :

- Sensibiliser le public et les professionnels du secteur sur les possibilités offertes par les nouveaux médias, dans la pluralité d'une offre musicale.
- Montrer que les solutions juridiques et techniques permettant de faire de l'Internet un espace musical respectant les droits de chacun sont en train d'être trouvées et mises en œuvre.
- Promouvoir les cinq principes de l'Internet musical français qui reprennent, de façon précise, l'ensemble de ces aspects à travers la Charte « Pour un internet libre et responsable ».
- Valoriser l'existant à travers des interfaces en ligne ludiques et participatives ouverte à tous.

Charte « Pour un internet libre et responsable » :

- La liberté de créer et d'administrer des sites Internet dans le respect de la Netiquette.
- La liberté de mettre en ligne des contenus multimédia dans le respect de la législation, notamment en matière de propriété intellectuelle.
- La liberté de promouvoir les artistes et les créateurs, et d'exploiter leurs œuvres en toute équité et loyauté, dans le respect de leur image, leur réputation et leur liberté d'expression.
- La liberté de recueillir des informations des internautes en toute confidentialité et selon les dispositions légales.
- La liberté d'inventer de nouveaux modes d'accès à la musique et de communication en défendant une pluralité musicale.

Comité de pilotage Cyberfête :

Philippe Jannet, Xavier Filliol, Philippe Chantepie, Magda Danisz, Gilles Castagnac, Michèle Parade, Sophie Marin, Gilles Sansamat, Frédéric Goldsmith, Tariq Krim, Cyril Fievet, Stéphane Marcovitch.

Partenaires de la Cyberfête :

DMDTS / Ministère de la Culture et de la Communication, CNC, FCM, DRDJS, iRMA, ACDMF, SACEM, ADAMI, SNEP, SPPF, PromusicFrance, AFA.

Le projet Utopeer

Tariq Krim, L8RMedia

Alors que le débat sur le P2P prend une tournure particulièrement répressive (démarrage des procès, radicalisation des positions), il nous a semblé qu'il était possible de démontrer que le P2P est une des applications les plus prometteuses du web.

Les technologies paires à paires s'inscrivent dans une problématique de bien public. Au delà de la polémique sur le bien-fondé de ces technologies pour alimenter le consommateur-citoyen en contenus culturels, c'est d'une architecture publique d'accès à l'information, la culture et l'éducation, aux données essentielles qui est en jeu.

Comment mettre en place une infrastructure de bien public, permettant au plus grand nombre d'accéder aux ressources, dans le respect des lois en vigueur, mais également dans le respect des valeurs de partage, d'indépendance que nous proposent les technologies pair à pair ?

Nous avons choisi volontairement d'écarter le juridique et l'économique de notre réflexion. Avec la Cyberfête et le GESTE nous avons décidé de mener ensemble cette expérience et de mener un triple défi :

1. Défi technique

Le premier défi est celui de la technique : comment mettre en œuvre une plateforme pair à pair ouverte, respectueuse des ayants droits mais également des utilisateurs.

Utopeer se base sur un « commons » numérique, un ensemble de méta données permettant l'accès à un catalogue de ressources et de données autorisées. Autrement dit, permettre aux utilisateurs du service d'échanger, en toute légalité des contenus dont les droits et les licences d'exploitations ont été validés et empêcher l'échange de contenus non autorisés.

Un ensemble de solutions innovantes ont été apportées de façon à permettre d'authentifier les relations et les échanges, dans le respect de nos convictions sur la vie privée et en l'absence de mesures techniques de protections. Nous avons souhaité travailler dans le respect des standards, c'est ainsi que les outils mis en œuvre pour cette solution s'appuie sur des techniques compatibles avec l'ensemble des réseaux.

Parce que nous pensons qu'un réseau pair à pair ne doit pas être qu'un outil d'échange mais également un réseaux de connections sociales, nous avons mis en place des outils permettant aux audionauts de se retrouver et de rencontrer au gré de leurs échanges et de leurs partages.

2. Défi culturel

L'Internet est le lieu où doivent coexister les contenus d'hier, de maintenant et de demain. A l'heure où le patrimoine mondial de nos cultures et notamment le cinéma, la musique et le livre sont de moins en moins accessibles au public, il nous a semblé important de proposer au téléchargement le meilleur des archives disponibles.

Les nombreux contacts établis avec les archives numériques dans le monde nous laisse à penser que ce que nous préparons en France sera également suivi dans d'autres pays. Mais il ne faut pas se limiter au domaine public, permettre à la nouvelle génération de créateurs

de l'Internet de s'exprimer et de se diffuser à travers des outils démocratiques que sont le P2P nous a semblé une exigence importante pour Utopeer.

3. Défi social

Beaucoup de gens souhaite diviser les internautes quand aux chances et aux moyens d'accès à la culture : par des mesures techniques qui les obligent à acheter des baladeurs et ordinateurs hors de prix, par des politiques commerciales qui ne rendent pas possible la soif de découverte et la voracité culturelle.

Beaucoup de gens souhaitent également culpabiliser les utilisateurs sur les bienfaits d'un accès démocratique à la culture. Notre approche est différente : l'apprentissage des règles, par l'expérience, la démonstration. Le meilleur moyen de rendre les utilisateurs conscient des problèmes, c'est de les partager avec eux.

Avant, le P2P était perçu comme un chemin préférentiel pour la prison, avec Utopeer nous espérons permettre aux utilisateurs de réseaux de devenir les gardiens du temple de la culture numérique. Dès la fin de cette année, Utopeer ambitionne de mettre en partage les chefs d'œuvres de la culture Internet et les trésors oubliés du domaine public mondial.

Biens publics et biens privés coexisteront dans la sphère numérique. Chacun doit trouver son espace et responsabiliser son public.